Piloter son office : calcul du seuil de rentabilité et détermination du coût de revient des honoraires facturés

Niveau : Expert

Durée : 0,57 jour(s) soit 4,0 heure(s)

Public concerné

Notaires créateurs et associés souhaitant optimiser et/ou améliorer la rentabilité de leur office, comptables taxateurs

Compétences pédagogiques

A la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de:

- Acquérir une parfaite maîtrise du calcul du seuil de rentabilité de son office
- Déterminer avec exactitude le prix de revient des honoraires facturés aux clients
- Mettre en pratique au sein de l'office

Contenu

Fondamentaux en matière de rentabilité de l'office:

- Comment calculer le seuil de rentabilité de son office ?
- Connaître l'exact prix de revient des honoraires facturés aux clients

Cas pratiques et mises en situation

Questions-réponses

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé. Pour autant, des connaissances en comptabilité sont recommandées pour suivre cette formation plus confortablement. Un quiz de positionnement est à votre disposition.

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LILLE : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75– Fax : +33 3 20 15 98 76– Courriel : lille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Modalité d'exécution

Visioformation

Modalités pédagogiques

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et/ou des mises en situation professionnelles illustrant la théorie.

Modalités techniques

Type de formation : inter, intra ou commandé.

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant. Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ; un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LILLE : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75– Fax : +33 3 20 15 98 76– Courriel : lille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l’issue de la formation.

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION LILLE : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75– Fax : +33 3 20 15 98 76– Courriel : lille@inafon.fr – Site : https://www.inafon.fr